

Année académique 2023 - 2024

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences : biologie, chimie, physique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél: +32 (0) 67 55 47 37 Fax: +32 (0) 67 55 47 38 Mail: edu-braine@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: edu-leuze@helha.be

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél: +32 (0) 71 43 82 11 Fax: +32 (0) 71 47 28 19 Mail: edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 35 Stages pédagogiques 2						
Code	PEGN2B35SN	Caractère	Obligatoire			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2			
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	120 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Erwin DEL COL (erwin.del.col@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be) HELHa Loverval Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degosserie@helha.be) Thomas GATHY (thomas.gathy@helha.be) Alessandra CARION (alessandra.carion@helha.be)					
Coefficient de pondération		120				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PEGN1B01SN Corequis pour cette UE : PEGN2B34SN

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGN2B35SNA Stages pédagogiques 120 h / 12 0

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 120 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGN2B35SNA Stages pédagogiques 120

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).



Année académique 2023-2024

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences : biologie, chimie, physique

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages pédagogiques						
Code	22_PEGN2B35SNA	Caractère	Obligatoire			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2			
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	120 h			
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be)					
Coefficient de pondération		120				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant doit mobiliser différentes composantes des compétences professionnelles. Celles-ci sont évaluées lors des visites de stage.

Les stages sont des activités pratiques en situation réelle au cours desquelles, aidé et guidé par ses professeurs et ses maîtres de stage, l'étudiant apprendra à préparer des unités d'enseignement-apprentissage et à les mettre en œuvre.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Deux stages de deux semaines ainsi qu'une semaine supplémentaire de "transition" précédant le premier stage. Idéalement, pour le premier stage, la première semaine est composée de 5 jours durant lesquels 6 périodes de cours doivent déjà être assurées ainsi qu'au moins 8 périodes d'observation ; la seconde comprend 8 heures et la troisième comprend 10 heures de cours (donc, un total de minimum 24 h sur les 3 semaines + observation facultative lors des semaines 2 et 3). Pour le second stage, 28 périodes doivent être assurées s'étalant sur deux semaines (+observation facultative).

Démarches d'apprentissage

Au cours des semaines précédant les stages, l'étudiant rencontre ses maîtres de stage afin de recevoir les directives de travail. Il doit aussi, à certaines occasions définies en début d'année (voir calendrier), observer les enseignants au travail.

Durant la préparation de ses stages, l'étudiant est aidé par ses différents professeurs (professeurs de didactique des disciplines, professeur de pédagogie, maître de formation pratique) ainsi que par ses maîtres de stage.

Tout au long du stage, le stagiaire reçoit aides et conseils qui l'aideront à affiner sa conception et sa pratique de l'enseignement et à ajuster celles-ci aux caractéristiques du terrain. Il doit également s'autoévaluer régulièrement et consigner son analyse dans son carnet de route réflexif.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement de la part des enseignants lors des préparations.

Une semaine dite de "préparation" est prévue au calendrier académique. Pendant cette semaine, des moments sont

prévus pour répondre aux questions des étudiants et vérifier l'état d'avancement des préparations.

L'étudiant devra effectuer une demande par écrit, selon les disponibilités horaires des enseignants (professeurs de disciplines, MFP et/ou pédagogues).

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports mis à disposition sur connecED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les stages sont évalués de manière formative par les maîtres de stage et les enseignants de la Haute Ecole. Ils sont évalués de manière certificative uniquement par les enseignants de la Haute Ecole.

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de la 1ère session est reportée d'office en 2e session, quand bien même elle est inférieure à 50%. Les stages ne pourront être effectués que si l'étudiant a participé à l'ensemble des activités d'apprentissage AFP. En cas d'absences injustifiées lors des AFP, le stage ne pourra être effectué par l'étudiant et sera considéré comme non présenté.

Au cas où l'étudiant ne fournit pas un travail de préparation jugé suffisant par les enseignants de la HE, un constat de carences sera délivré à l'étudiant qui devra le communiquer aux maîtres de stage.

La note est fixée sur base du document "Attribution de la cote de stage" posté sur connected

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 120

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).